

Le déshéritement de l'africaine dans le mariage, quelle alternative : une analyse dans *le prix de la révolte*

SEKA Chiayé Marie-Pauline

*Maître-assistant, Analyste littéraire, critique féministe
Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
(INSAAC),
Abidjan- Cocody (Côte-d'Ivoire)
sekachiaye@gmail.com*

Résumé

L'africaine a toujours été vue, pensée et représentée de manière opaque. On l'associe facilement au mal. C'est pourquoi, elle subit toutes sortes d'oppression. Dans le mariage, après la mort de son époux, elle fait face à son déshéritement. Le mérite-telle ? Basée sur la sociocritique, l'objectif de cette communication est d'interpeller la société africaine face à ce phénomène qui perdure et enfreint les droits de la femme. Spécifiquement, une première partie traitera du déshéritement d'Affiba et une seconde, sa solution proposée pour la bataille contre sa belle-famille.

Mots-clés : Africaine, oppression, mariage, déshéritement.

Abstract

The African has always been seen, thought and represented in an opaque way. It is easily associated with evil. That is why she suffers all kinds of oppression. In marriage, after the death of her husband, she faces her disinheritance. Does she deserve it ? Based on socio-criticism, the objective of this communication is to challenge African society in the face of this phenomenon which persists and violates women's rights. Specifically, a first part will deal with the disinheritance of Affiba and a second, his proposed solution for the battle against his in-laws.

Keywords : African, oppression, marriage, disinheritance.

Introduction

Dieu au commencement de la création affirme (1998, V18-19) : « Il n'est pas bon que l'homme reste seul. Je vais lui faire une

aide qu'il aura comme partenaire (...). Alors le Seigneur Dieu fit tomber l'homme dans un profond sommeil. Il prit une côte et referma la chair à sa place. Avec cette côte, le Seigneur fit une femme et la conduisit à l'homme. » Plus loin, il est écrit : « c'est pourquoi, l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et ils deviendront tous deux un seul être. » (V 24).

C'est sans nul doute ce qui pousse les africains en particulier Maïga Ka (1985 : 70) à penser que : « le mariage est la seule gloire de la femme. » Partant de cette thèse, l'africaine a été toujours associée au mariage. En effet, très tôt, l'on inculque dans les sociétés traditionnelles africaines à la femme les enseignements sur sa responsabilité au foyer : s'occuper de son mari, de ses enfants, faire la cuisine... En un mot, s'occuper de son foyer. Ainsi, malgré l'intrusion de l'école après l'indépendance, elle n'a pu en profiter réellement. L'éducation à laquelle elle a droit est l'éducation traditionnelle. Depuis l'époque traditionnelle en passant par les indépendances jusqu'à nos jours, on observe une grande disparité dans la scolarisation selon qu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon. Cela se justifie par le fait que même si les femmes apparaissent favorables à la scolarisation, elles ne le décident pas seules. Si le chef de famille doit élire entre plusieurs enfants devant aller à l'école, il choisira volontiers un de ses fils qu'une de ses filles dont le mariage est le destin. Sastre (1975 : 39) le dit très bien : « quoi qu'il en soit, toute femme doit être fière et digne de ce rôle avant de s'engager dans n'importe quelle croisade sociale. » Cela s'entend, car pour la société traditionnelle et moderne, la femme est celle qui a des prévisions pour les bons et mauvais jours. Son sens de l'économie, son sens pratique, son sens de l'organisation la rassure dans cette conception. Du reste, le domaine scolaire est un espace vague et étranger dont on ignore les servitudes et dont on doit certes attendre quelques bénéfices mais non au détriment d'autres activités qui semblent relever davantage de la féminité. Aussi, même si la femme doit aller à l'école aussi longtemps que possible, elle ne doit pas privilégier ce but dans les choix et les faits, si elle a plusieurs éventualités qui se présentent (une demande en mariage par exemple). Même si elle a assez de chance d'y aller, rien ne dit qu'elle arrivera au terme de son cycle car « la jeune africaine n'a pas besoin d'une grande

instruction pour s'acquitter de son rôle dans la société, c'est-à-dire, son rôle de mère avant tout.) (idem, 12)

La société traditionnelle ayant forgé l'esprit de la femme et sa place dans celle-ci, il apparaît très difficile d'aller contre ce modèle. Aussi, la société moderne se permet-elle de respecter les principes qui régissent ce modèle et dont l'observance est la condition de la continuité. La scolarisation de la fille place la société devant des situations nouvelles auxquelles elle n'a pas été préparée et qui la conduit d'innover. A la limite, cette situation bizarre la remet en cause et sape les bases du modèle légué par le passé. Par conséquent, ce fait nouveau générateur plus ou moins d'angoisse, peut être écarté sous des prétextes divers et fallacieux ; le retour à la norme des tâches féminines rassurant celle-ci.

De cette parole de Dieu, et cette vision africaine du mariage, il va s'en dire que l'homme et la femme devraient être un couple harmonieux, heureux et uni. Le mariage devrait sans aucun doute être un lieu, un havre d'amour et de bien-être pour les mariés. Cette loi en effet, consacre la complémentarité des deux êtres dès l'origine de l'humanité. Elle montre l'homme et la femme comme une seule personne, expression et image de l'unité dans la différence. Pourtant dans les faits, cette institution apparaît beaucoup plus comme une oppression et une marginalisation de la femme. Régina Yaou, romancière ivoirienne, auteure de l'œuvre *Les prix de la révolte* en livre un aspect. Qu'arrive-t-il à la veuve après la mort de son époux ? Vit-elle dans la quiétude ? N'est-elle pas dans la hantise de se voir dépouiller ? Quelle alternative face à ce problème du déshéritement de la veuve ?

L'objectif de cette communication est non seulement de toucher du doigt l'un des aspects qui ternit et met en cause le caractère heureux et convivial du mariage mais surtout de proposer des perspectives pour une meilleure gestion de cette situation. Le recours à des approches d'investigation s'avère nécessaire. La sociocritique nous paraît appropriée. Selon les œuvres de Luckas, (1963), Goldman, (1995) et Kotchy, (1984), la sociocritique affirme le caractère historique et social de la signification objective de la vie affective et intellectuelle des individus. Elle est donc un essai d'interprétation

historique et sociale des œuvres littéraires. En effet, la sociologie de la littérature vise la compréhension de l'œuvre. On ne peut découvrir la signification objective d'une œuvre qu'en la replaçant dans l'ensemble de l'évolution historique et de la vie sociale. Ainsi donc, notre méthode se justifie par le fait qu'en reposant sur la vision du monde, elle concentre son effort sur ce que Goldman appelle une homologie entre le contexte socio-économique ou politique et le contenu des œuvres littéraires.

Le travail se fera en deux grandes parties : la première se consacrera au processus de déshéritement d'Affiba et la seconde sera axée sur la solution proposée par l'héroïne.

I- Le déshéritement d'Affiba

La question du déshéritement de l'Africaine est certainement liée à l'image que la société africaine se fait d'elle. En effet, dans le conte "la perceuse d'yeux", N'Dinda, (1985 : 123) affirme :

« Ce n'est pas ainsi qu'un homme doit traiter sa femme. Nos pères disaient ; bien sûr, que la femme est une chèvre qu'il ne faut pas attacher avec une corde très longue. Ils disaient aussi que la femme est un panier de chenilles qu'il convient de secouer très fréquemment de peur de les voir s'en aller. Tout est vrai, aujourd'hui, comme autrefois. Mon fils si tu n'écoutes pas ma voix qui est celle de la sagesse et de l'expérience, à qui te plaindras-tu ? »

L'Africaine est toujours vue, pensée et représentée de manière opaque. On l'associe facilement à la figure du mal. Si elle est valorisée, elle l'est en tant qu'épouse soumise, mère couveuse et dévouée. C'est pourquoi, la dépouiller de tout après le décès de son époux relève de la pure justice. L'histoire d'Affiba est l'histoire de toutes les veuves africaines. Elle est en passe d'être dépouillée par ses beaux-parents après la mort de son époux dont on l'accuse de la mort. Pour rappel, Affiba et son époux Mensah ont construit leur vie. Avec l'aide de cette dernière, Mensah a pu faire face à des poursuites judiciaires. Par son intelligence, elle a aidé son époux à relever l'entreprise qui allait en faillite : « c'est à Affiba que vous devez une fière chandelle, car par sa clairvoyance et grâce à son appui financier,

elle a évité à votre ‘richard’ de fils la prison. » (Yaou, 1997 : 28) Plus loin, on peut lire : « Koffi, cribblé de dettes, avait détourné des fonds de la société qu’il avait fondée avec le concours d’Affiba et de leurs amis. » (Idem). On le perçoit, Affiba est une femme courageuse. Soucieuse du bien-être de sa famille, elle n’hésite pas à y jouer un grand rôle. On pourrait affirmer que c’était un couple exemplaire où l’entraide et la solidarité occupent une place de choix. Pour leur progéniture, Affiba se bat aux côtés de son époux afin de leur assurer des lendemains meilleurs.

D’hier à aujourd’hui, l’épouse a toujours pris une part active dans la gestion de son foyer. De fait, dans la société traditionnelle, l’homme riche n’était pas celui qui avait accumulé des biens ou de la terre car la terre, don sacré des dieux, étant inaliénable, seuls comptaient les droits à son exploitation et non à sa propriété stricto sensu. Ce concept était d’ailleurs sans signification dans les sociétés africaines anciennes pour lesquelles, sauf exception, la terre ne manquait. Accumuler les biens de production ne signifie pas non plus grande chose. Ceux-ci se réduisaient peu à l’homme et presque tout le monde pouvait en disposer. L’important était la capacité de travailler la terre, c’est-à-dire la capacité de posséder les bras pour ce faire. Les femmes et les enfants constituaient la vraie richesse. Par ailleurs, la mémoire généalogique des lignages dominants révèle que la succession à plusieurs reprises pose problème, faute de survivants de la lignée. Les femmes présentaient donc un double intérêt : d’un côté, celui d’augmenter les capacités de reproduction et encore davantage en régimes matrilineaires, celui de renforcer face à ses concurrents le lignage du mari d’un autre côté. Aussi, l’homme n’hésitait-il pas à prendre une, deux, trois voire quatre épouses pour parer toute éventualité (stérilité) et assurer sa descendance. D’où la valeur intrinsèque de production et de reproduction de la femme étant donné que plus de femme signifie plus de terres cultivées et un lignage plus grand. Il va de soi que même dépourvue de moyens financiers, la femme traditionnelle prenait une part considérable dans le fonctionnement et le bien-être de son foyer.

Aujourd’hui, comme le montre Affiba, la femme moderne continue ce même rôle mais de manière différente. Celle-ci participe

de manière effective en contribuant autant financièrement que matériellement : « ce qu'ils réclament a été acquis par notre travail commun. » (idem, 183) Malheureusement, cette joie qu'éprouve l'épouse de participer au bien-être de son foyer va se transformer en amertume après la mort de l'époux. A l'instar de toutes les veuves, Affiba fera face à la résurgence de la tradition qui stipule qu'en cas de décès de l'époux, la belle-famille doit disposer de tous les biens. Cette attitude des beaux-parents permet de mettre l'accent sur les conséquences de la rupture amoureuse telles qu'elle a très souvent cours en Afrique noire, et sur les formes de relations matrimoniales. Cette épreuve du déshéritement met en relief le type de rapport amoureux masculin et univoque qui lie les hommes et les femmes dans les sociétés africaines mais également le rôle insignifiant reconnu aux épouses. Cela montre davantage la place minimale accordée à la femme dans une société africaine patriarcale. En effet, les femmes ne représentent que des figures difformes, pauvres, soumises tant à leur mari, au père, qu'à la belle-famille après la mort de ce celui-ci. Que ce soit dans les sociétés traditionnelles ou modernes, la place qui est accordée à la femme témoigne de la pesanteur des lois de la patrimonialité, d'un système patriarcal, du rôle du père, de la fonction du mâle, bref d'une vision phallique du réel.

Cette question du déshéritement de l'épouse après la mort de son époux, ternit le caractère du bien-être du mariage. Cela crée de nombreuses conséquences comme le refus du remariage de la veuve. Humiliée par ses beaux-parents à la mort de son mari, Affiba voit dans le mariage un piège mais surtout une aliénation pour la femme. Dans le mariage, selon elle, la femme n'a aucun droit, seulement des devoirs et des obligations. Sa situation dépend de l'époux, et après sa mort, de sa belle-famille. Elle ne peut prétendre à rien surtout après la disparition de son époux. Pour échapper à une telle situation à nouveau, Affiba fait son choix, celui de s'assumer seule : « non, tante Yaba, plus jamais de mariage pour moi. » (Idem, 13) Comme on le perçoit, cette question du déshéritement met en branle le fondement de toute société. En effet, selon Retailleau et Smadja, (2021 : 3) : « de tout temps, les familles ont voulu être reconnues et protégées, et jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé mieux que le mariage pour les satisfaire. » De fait, le mariage, acte fondateur de la famille

humaine, est une réalité fondamentale pour la société, toute société. Il est d'un intérêt particulier pour les sociétés humaines parce qu'il les fonde et contribue à leur évolution. Selon Yoda, (www.catholique.bf) : « s'engager dans le mariage, c'est s'engager en faveur de la société dans laquelle l'on vit. » Le père Bonzo, (2020 : 2) renchérit en ces termes : « une famille en difficulté révèle une société en difficulté ». Car se marier, c'est passer de la société infantile ou adolescente à la société mûre, d'un certain clan à un autre. Dès lors, doit-on encourager cette pratique de peur de voir la société africaine dans la décadence ? Une société sans mariage est-elle viable ? Ne doit-on pas à l'instar d'Affiba chercher des solutions définitives à cette problématique ?

II- Affiba face à son déshéritement : le dialogue et le compromis

Face à son déshéritement, Affiba, femme instruite, loin de "monter sur ses grands chevaux" va adopter une attitude extraordinaire. En effet, en Afrique moderne, la femme instruite reste un mystère pour la société. Comme nous l'avons dit plus haut, le domaine scolaire est un espace vague, étranger dont on ignore les servitudes et dont on doit certes attendre quelques bénéfices mais non au détriment d'autres activités qui relèvent plus de la féminité. Autrement dit, la scolarisation de la fille a été toujours perçue comme un frein pour la société africaine. Du reste, la femme instruite est un danger permanent qu'il faut combattre. Cette peur de la société africaine expliquerait certainement son attitude face au combat féministe qui lutte pour l'amélioration des conditions de vie de la femme. D'ailleurs la belle famille d'Affiba en est un exemple patent. L'un des leurs l'affirme clairement : « madame était légalement mariée, et forte de cela, croyait pouvoir s'arroger tous les droits ! Nous avions nos coutumes avant l'arrivée du colonisateur, nous les avions toujours quand il était encore notre maître. Et c'est maintenant que nous sommes devenus nos propres maîtres qu'on va nous dire que nos coutumes sont stupides, nos lois sans valeur et que seules comptent celles des Blancs. Pourquoi ? » (Idem, 17)

Pour les beaux-parents d'Affiba en effet, l'éducation traditionnelle donnée à la femme ne peut en aucun lui permettre de

s'élever contre tout ce qui attrait à sa dignité. Elle doit au contraire l'accepter sans discussion. En témoigne le dialogue entre le père d'Affiba et l'un des beaux qui s'insurge contre ce dernier parce qu'il ne serait pas capable de maîtriser sa propre fille : « -comment, ce n'est pas facile ? » Intervient Ebohi. Affiba est ta fille ou pas ? Comment l'as-tu élevée, éduquée pour qu'elle ne t'obéisse pas ? » Le père répond en ces termes : « j'ai donné à ma fille l'éducation que reçoivent presque toutes les filles des temps modernes. Elle m'obéit, mais l'obéissance des enfants d'aujourd'hui n'est plus cette soumission totale aux décisions des parents comme c'était le cas autrefois. » (Ibidem, 25) De tels propos révèlent l'opposition réelle entre les époques. Ils montrent également la naissance de la femme nouvelle déterminée à prendre en main son destin ; la femme qui sait analyser la tradition et prendre ce qui lui est favorable, ce qui peut contribuer à son épanouissement et rejeter tout ce qui peut l'embrigader, l'enfermer dans une sorte de prison et de dépersonnalisation.

C'est pourquoi, Affiba tiendra tête à ses beaux-parents. Toutefois, pas comme pourraient le penser les farouches défenseurs de la tradition. De fait, ce combat d'Affiba s'inscrit dans la droite ligne de ce que préconise Mariama Bâ dans son œuvre. Pour cette dernière, les rapports des femmes africaines avec leurs consœurs européennes doivent être modérés de crainte qu'elles ne manquent la conciliation de deux civilisations puisque d'autres femmes avant elles, ont échoué, ayant pris de ces dernières ce qu'il ne fallait pas. Autrement dit, ces premières africaines n'ont pas su mettre en valeur leur personnalité africaine. Elles ont été victimes d'une confusion entre instruction et culture. Face à ce phénomène, Mariama Bâ met les militantes en garde en ces termes : « kouwathie sa tondeu, tound eu booyeckmertasse »⁴ Cette vision juste de la romancière lui a été inculquée par Madame Legoffe, directrice de l'école des jeunes filles de Rufisque. Cette vision est : « enracinement et ouverture. Enracinement dans nos valeurs traditionnelles propres, dans ce que nous avons de bien et de beau, et ouverture aux autres cultures, à la culture universelle » (Touré Dia, 1979)

⁴ Traduction : Quand on abandonne son terre, tout terre, où on se hisse, croule.

Ainsi pour Affiba : « selon qu'on se place dans la tradition ou dans le modernisme, il y a une dysharmonie totale. Il faut donc trouver un point d'équilibre car nous ne pouvons pas nous permettre de réagir exactement comme nous le dicte la loi des Blancs, pas plus que nous ne pouvons obéir aveuglément à la coutume. » (Yaou, 1997 : 182) La maturité de l'africaine est du coup mise en relief, sa lucidité face non seulement à sa vie, mais aussi, celle de l'Afrique toute entière. De fait, il s'agit pour les africains de pouvoir faire le tri de leurs valeurs traditionnelles pour participer réellement au rendez-vous du "donner et du recevoir" comme le dit Senghor. Affiba expose alors en quoi cette loi qui va lui être appliquée est caduque et injuste : « conformément aux pratiques coutumières de chez moi, je devais quitter cette maison et remettre à ma belle-famille, tout ce qui appartenait à mon mari. » (Idem, 183), « or, aujourd'hui, mes enfants et moi-même avons droit à ce qu'a laissé le défunt ; d'abord parce que la loi m'y autorise, ensuite parce que tout ce qui qu'ils réclament a été acquis par notre travail commun ! » (Ibidem). Elle est consciente qu'elle ne peut du revers de la main repousser sa belle-famille, car après tout « faut-il au nom de la loi, détester ces gens qui, pour la plupart, vivaient de ce que leur donnait le défunt ? Faut-il au mépris de tous les sacrifices souvent consentis par les parents pour la réussite du disparu, que la femme garde tous les biens ? Non, je ne le crois pas » (Ibidem, 183) ; « ou alors faut-il jeter dehors la veuve, qui autrefois, aida son mari à acquérir ces biens tant convoités ? Faut-il nier aux enfants, pour qui leurs parents se privaient, tout droit de regarder sur ce que laisse le défunt ? Non plus » (Ibidem).

Son combat n'est donc pas de détruire la coutume comme le lui reproche sa belle-famille mais de prendre dans celle-ci ce qui est utile, capable de faire avancer la société africaine et rejeter tout ce qui pourrait constituer un frein. Aussi, s'engage-t-elle dans un dialogue afin de convaincre sa belle-famille. La branche progressiste qu'elle représente accompagnée de quelques membres de sa famille, en l'occurrence son père, sa sœur et son oncle, sont véritablement pour un compromis : « la seule valable : un compromis, qui consisterait en un partage entre sa belle-famille, mes enfants et moi. Si le monde a changé et que la loi des Blancs a remplacé la coutume, nous n'en demeurons pas moins africains, avec tout ce que cela sous-entend

comme contraintes morales ou devoirs. » (Ibidem, 182) Vu l'enjeu de ce combat, l'héroïne ne s'est nullement laissée perturber malgré sa position défavorable due au fait qu'elle est une femme. Ces passages le montrent bien : « je crois que ma fille Affiba doit tout rendre à Mensah. Cela ne sert à rien de s'obstiner ainsi. Une simple femme comme elle, peut-elle bouleverser des habitudes ancestrales ? Elle a beau se révolter, elle finira par se soumettre, pourquoi pas maintenant. » (31) Il semblerait même que cela ait été plutôt un atout et une raison suffisante. Car, de toutes ces coutumes immuables, seule la femme en est victime. Aussi, par son héroïne, Régina montre-t-elle la femme nouvelle, consciente de sa situation et de son implication réelle dans sa lutte émancipatrice. Il ne s'agit plus pour la femme de croiser les bras et de regarder de loin les autres, les hommes défendre sa cause. L'auteure critique la trop grande confiance que la femme a toujours eue en l'homme car, à la vérité, le vrai souci de ce dernier n'a jamais été de libérer la femme de toutes ces chaînes d'oppression, mais au contraire de l'y maintenir éternellement. C'est ce qu'explique Calixthe Beyala avec le récit mythique dans son premier roman et qui clôture son cinquième roman. On comprend dès lors, cette détermination et cet acharnement d'Affiba d'aller de l'avant, de braver tous les obstacles, fut-elle seule et de surcroît femme, pour ramener la justice et offrir une voie nouvelle à toutes les femmes africaines.

La détermination d'Affiba a fini de convaincre les plus sceptiques, en l'occurrence sa mère : « à présent oui. Au début de l'affaire, ma mère n'était pas de mon avis, de même que d'autres membres des clans familiaux. » (Yaou, 1997 : 183), mais plus encore ses détracteurs d'autrefois. Le vieux Mensah a fini par être convaincu du vrai combat de la femme, celui de faire disparaître les coutumes avilissantes ; celui de faire le bon choix au risque de périr : « Affiba est dans le vrai. Le monde est en perpétuelle mutation. Et à ce changement, il faut s'adapter ou périr. Nous avons adopté le modernisme du point de vue utilitaire ; mais nous avons gardé nos mentalités d'antan, qui, bien souvent, ne correspondent plus à rien. » (Idem, 203). La dernière rencontre entre les deux familles fut l'une des plus spectaculaires. Alors que tous étaient dans la crainte de voir resurgir les mêmes disputes, le vieux Mensah représentant la belle-famille, et conscient des risques qu'il encourait au cas où il prendrait

une décision contraire à celle d'antan, surprit l'auditoire : « j'ai décidé (Mensah) de laisser à Affiba l'héritage de Koffi. Qu'elle procède à un partage, comme elle me l'avait suggéré il y a quelques temps. Je vous précise que la fièvre que j'aie ne m'a pas dérangé l'esprit. Les temps ont changé. Mais peut-on me blâmer de m'accrocher à ces coutumes qui ont été la base de mes actes et de ceux de mes ancêtres ? Je cède aujourd'hui devant ce problème d'héritage. » (Ibidem, 207) Par la suite, le vieux Mensah remercie Affiba d'avoir été si ferme. Cette fermeté lui a permis de comprendre beaucoup de chose : « ma fille, je te dis bravo. Tu m'as donné une leçon, et, par là-même, une leçon à beaucoup d'autres personnes. J'espère que mon exemple sera suivi. » (Ibidem, 207)

Oui, la lutte d'Affiba fait rejaillir la lumière dans tous les esprits. Le vieux Mensah devient l'un des nouveaux maîtres de ce combat : débarrasser l'Afrique de ses coutumes avilissantes et sans fondement réel : « je sais que votre amertume sera grande au sein de la famille, mais l'époque où l'on ne comptait que sur les héritages est révolu. Chacun se doit de travailler pour subvenir à ses besoins ou s'enrichir. Il est de plus temps de se mettre à la tâche pour préparer l'avenir de ses enfants et ne plus compter sur autrui. » (Ibidem, 208) Ces propos de Mensah qui consacrent la victoire d'Affiba donnent une autre leçon : débarrasser l'Afrique de cette manière de vivre, de rester "accrocher" aux autres et ne rien faire. C'est un appel à plus de responsabilité de la part des Africains afin de hisser ce continent au concert des nations. Une remarque très pertinente puisque les gouvernements africains n'ont aucune politique de développement. Kabou (1994) se demandait si l'Afrique ne refusait pas le développement. Tout porte à le croire. Comme dans l'œuvre, les Africains s'attachent à des coutumes surannées qui sont en déphasage avec l'évolution du monde. Aujourd'hui plus que jamais, toutes les statistiques démontrent que les femmes occupent plus de la moitié du continent. Poser des actes qui les plongent dans la pauvreté serait plonger également le continent tout entier dans cette même pauvreté.

Il s'agit pour les Africains de poser un regard franc sur le rapport que le continent doit entretenir avec le monde occidental sans céder aux pièges de la mythologie et de la fantasmagorie. Il s'agit

davantage d'analyser le problème de la pertinence des traditions africaines qui ne sont toujours pas adaptées au monde actuel. En effet, il faut déstructurer le cadre théorique de l'identité, c'est-à-dire, cesser de discourir sur l'authenticité africaine et prendre de la distance dans un effet de conscience claire, car selon Wondji, (1994 : 142) : « en d'autres temps et en d'autres lieux, certains peuples placés devant le choix de stagner pour périr ou changer pour vivre, ont procédé à un examen de conscience historique et construit la synthèse culturelle, nécessaire à leur renaissance. » A cette époque où le monde connaît de profonds changements, il est évident que l'Afrique ne peut se permettre de rester à l'écart de ces mutations comme l'a si bien expliqué l'héroïne de l'œuvre, sans aggraver l'état de marginalisation où le continent se trouve déjà. D'aucuns prétendent à l'exemple de la branche réactionnaire dans l'œuvre qu'il ne peut y avoir de compatibilité entre les traditions africaines et le modernisme. Pourtant, il est clair qu'il s'agit comme le dit Wondji (idem) : « de rester Africains mais des Africains de plain-pied avec le monde de notre temps. » De fait, l'attachement à la tradition ne doit pas être une réflexion du souvenir, ni se confondre avec le mythe de l'éternel retour aux sources. Bien au contraire, il doit être comme le pense Affiba à l'instar de Mbouktou, (1980 : 165) : « un des trois pôles, un des trois éons de la tension qui sollicite le monde africain : l'éon passé, l'éon présent, l'éon futur, ces trois éons étant envisagés au sein de la culture africaine et non en dehors. »

Envisagés ainsi au sein de la culture africaine, ces trois éons obligent celle-ci à se repenser par rapport à elle-même, par rapport à ses contacts avec les autres cultures, afin de renaître de ses centres. Cette conception nouvelle de la tradition doit de ce fait permettre à l'Afrique de s'ouvrir au monde extérieur sans peur et ne pas se figer d'éternité en éternité en un passé immuable. Il ne s'agit donc pas de copier l'occident comme le pensent les détracteurs et adversaires d'Affiba, encore moins de faire des extrapolations. Il est clair que le monde africain a ses spécificités dont il faut tenir compte si l'on veut réussir. La manière de reconstruire sa mentalité, puis de s'insérer dans le monde nouveau constitueront l'originalité africaine. Ainsi, l'Afrique qu'Affiba préconise doit synthétiser ses valeurs pour assurer un processus de développement plus humain, plus équitable et plus

juste : une Afrique où la femme et l'homme auront un rôle à jouer chacun à sa place. Pour cela, l'Afrique doit renoncer à se prévaloir d'une sorte d'émotivité congénitale qui lui interdirait toute attitude objective et rationnelle à l'égard du monde ambiant. C'est-à-dire que l'Afrique doit savoir qu'elle a beaucoup plus besoin d'agir que de chanter, de créer de nouvelles valeurs que de célébrer celles du passé. C'est pourquoi, le beau-père d'Affiba la félicite de lui avoir ouvert les yeux sur cet épineux problème de déshéritement qui sans exagéré compromet la vie de la femme et par conséquent celle de l'Afrique toute entière.

Conclusion

Au terme de notre réflexion : « la question du déshéritement de la femme en Afrique, quelle alternative », apparaît comme un problème sérieux qui engage la survie du continent. Pour le démontrer, ce travail s'est fait en deux grandes parties : la première s'est consacrée à présenter le processus de déshéritement d'Affiba et la deuxième, le combat de cette dernière pour convaincre ces adversaires de l'absurdité d'une telle pratique. En effet, toutes les études montrent que les femmes représentent au moins la moitié de la population africaine. Garder cette partie de la population dans la pauvreté et la misère revient à compromettre le développement tout entier de l'Afrique. Ainsi, comme l'a montré l'auteure à travers son héroïne, il s'agit de changer de paradigme, de vision vis-à-vis de la femme. Quel que soit son statut (ménagère, analphabète, instruite...), l'africaine mérite respect et considération vu son rôle indescriptible dans la société. Irigaray, (1990 : 39) dira : « la question est de savoir si nos civilisations sont encore prêtes à considérer le sexe comme une pathologie, une tare un résidu d'animalité ou si elles sont enfin assez adultes pour lui donner son statut culturel humain. »

Bibliographie

- **CORPUS**
Yaou Régina (1997), *Le prix de la révolte*, Abidjan, NEI

- **AUTRES OUVRAGES**

LA BIBLE (1982), Société biblique française, Le Cerf.

Irigaray Luce (1990), *Je, tu, nous : pour une culture de la différence*, Paris, Librairie générale française

Kabou Axelle (1994), *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'harmattan

Maïga ka Aminata (1985), *La voie de ma rue*, Paris, Présence africaine

Mboutou Jean-Pierre. (1980), *Introduction à l'étude du roman négro-africain de langue française*, Abidjan, NEA

N'dinda Joseph (1985), *Les contes du Cameroun*, Yaoundé, Clé

Retailleau B. et Smadja E. (2021), "Le mariage, socle de la société ?", www.lepoint.fr, consulté le 6/3/2023

Sastre Robert (1975), *La mission de la femme africaine*, Paris, Centurion

Touré Dia Alioune (1979), "Succès littéraire de Mariama Bâ pour son livre Une si longue lettre", *Amina* n°84, pp.12-14

Wondji Christophe (1994), "La renaissance des cultures et des sociétés africaines", *Revue de littérature et d'esthétique négro-africaine*, Abidjan, Présence africaine

Yoda Jonas (1994), "Ce qu'il faut savoir sur le mariage chrétien chez les catholiques", www.catholique.bf, consulté le 6/3/2023